



**Groupe
Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Port-en-Bessin en 2024

(Calvados)

**James JEAN BAPTISTE, Noa MICHEL, Laurine MAZUÉ & Franck
MOREL**

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand**

**À la demande de la
Ville de Port-en-Bessin**

Septembre 2024

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
RESUME	3
I - INTRODUCTION	3
II - METHODES.....	3
III - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE.....	4
IV - ESTIMATION DE LA POPULATION DE GOELANDS A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM	6
V - NOMBRE DE NICHEES OBSERVEES PAR LE GONM ENTRE 2017 ET 2024.....	7
VI - CONCLUSION.....	7
BIBLIOGRAPHIE.....	8
ANNEXE 1 : RESULTATS DES SUIVIS EFFECTUES PAR LE GONM EN 2024 SUR LE GOELAND ARGENTE	9
ANNEXE 2 : RESULTATS DES SUIVIS EFFECTUES PAR LE GONM EN 2024 SUR LE GOELAND MARIN. 	11

Correction : Alain Barrier
Validation : Gérard Debout

Résumé

En 2024, il n'y a pas eu de « stérilisation » des œufs sur la commune de Port-en-Bessin, excepté sur l'entreprise Piercan ; sur ce site, les œufs de goéland argenté ont été traités à deux reprises par la société Avipur, les 20 mai et 3 juin 2024. Le GONm a reçu le bilan de ces traitements qui a été considéré dans l'analyse.

Les 151 couples de goéland argenté présents sur l'ensemble de la ville dont au moins 132 avec un nid, ont produit au moins 90 familles pour un total de 195 poussins.

17 couples de goéland marin ont été recensés dont au moins 14 nids ont produit 9 familles pour un total de 21 poussins.

Le goéland brun ne s'est pas reproduit en 2024.

Tableau 1 : Bilan des effectifs observés en 2024

	Couples	Nids	Familles	Poussins	Productivité par famille	Productivité par nid
Goéland argenté	151	132	90	195	2.1	1.5
Goéland marin	17	14	9	21	2.3	1.5
Goéland brun	0	0	0	0	0	0

I - Introduction

Dans le cadre des suivis de la stérilisation des œufs de goéland argenté menés annuellement entre 2017 et 2019, puis en 2021 et 2022, la mairie de Port-en-Bessin a missionné le Groupe ornithologique normand (GONm) en tant qu'organisme agréé au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature et spécialiste des oiseaux pour :

- repérer les goélands nicheurs avant chaque traitement des œufs ;
- localiser précisément les couples de goéland marin et brun, deux espèces strictement protégées ;
- connaître le nombre de poussins éclos malgré les opérations de stérilisation des œufs.

En 2023 et 2024, la commune n'a pas mis en place de stérilisation des œufs, mais elle a tout de même demandé au GONm de faire le décompte des couples de goélands nichant sur la ville et, en fin de saison de reproduction, du nombre de nichées. Seule l'usine Piercan a missionné la société Avipur pour traiter les œufs de goéland argenté sur son entreprise. Le GONm a observé ce site avant les deux passages de traitement afin de localiser les nids ou couples de goéland marin ou brun présents ; un nid de goéland marin y a été repéré, sa localisation a été transmise afin qu'il ne soit pas traité.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués par le GONm en 2024 et rappelle quelques résultats de 2017 à 2019 et de 2021 à 2023.

II - Méthodes

En 2024, les décomptes ont été effectués en trois périodes, le 3 mai et le 3 juin, puis le 3 juillet afin d'apprécier le nombre de couples nichant sur la ville ainsi que le nombre de nichées écloses.

Lors de cette étude nous avons recensé à la fois :

1. les oiseaux en position de couveur sur leur nid ;
2. les familles (une famille correspondant à un couple nicheur certain) ;
3. et nous avons ajouté quelques couples nicheurs probables (deux oiseaux très rapprochés).

Les trois espèces nicheuses ont été localisées par adresse et les données ont été saisies sur un fichier Excel.

Précisons que les observations à partir des points hauts ne permettent pas de recenser tous les couples présents car la configuration de certaines toitures ou les relevés d'acrotère

empêchent de voir certains oiseaux. Les recensements effectués de cette manière permettent de réaliser uniquement une estimation minimale de la population nicheuse.

III - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)

- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délit) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

Conformément à la loi, la destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont un arrêté autorisant la stérilisation des œufs peut être délivré par la DREAL. Alors que beaucoup pensent que cette espèce est en progression, en fait ce n'est pas le cas puisque la population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout, à paraître) a permis de recenser un peu plus de 13 000 couples en sites urbains et un peu plus de 4 300 en sites naturels. Le total normand est de 17 449 couples, en baisse de plus de 4 500 couples depuis 1998. De plus, la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*), mais la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser seulement un peu plus de 300 couples en sites urbains et environ 130 couples en sites naturels. Le total normand est de 429 couples, en baisse de plus de 600 couples depuis 2010.

En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*).



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin en Normandie était d'environ 1 700 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 700 couples en sites urbains et un peu plus de 1 000 en sites naturels. Le total normand est en baisse de plus de 160 couples depuis 2010.

La population normande représente une forte proportion des 6 400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*).

C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.



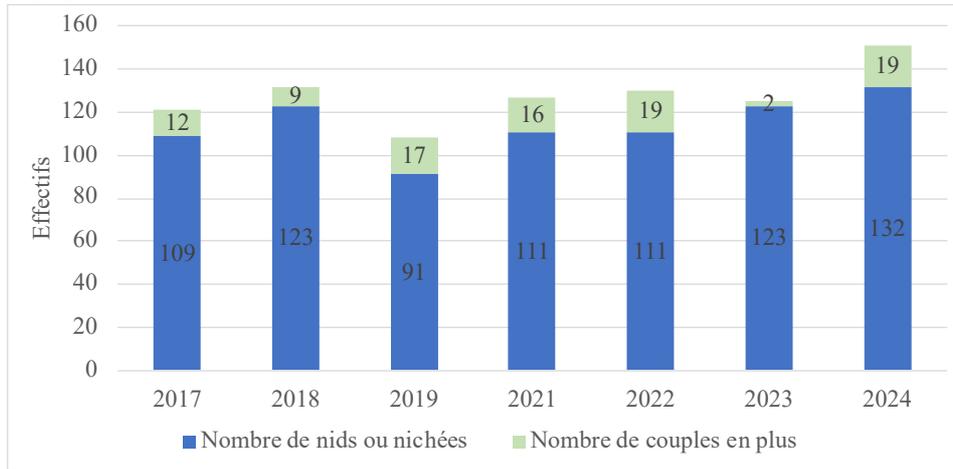
Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

IV - Estimation de la population de goélands à partir des observations du GONm

Lors des trois décomptes effectués entre début mai et début juillet 2024, 132 nids ou nichées de goéland argenté ont été répertoriés par le GONm et au moins 19 autres couples étaient présents. Sur l'usine Piercan 12 nids ont été comptés par le GONm, soit le même effectif que celui indiqué par la société Avipur.

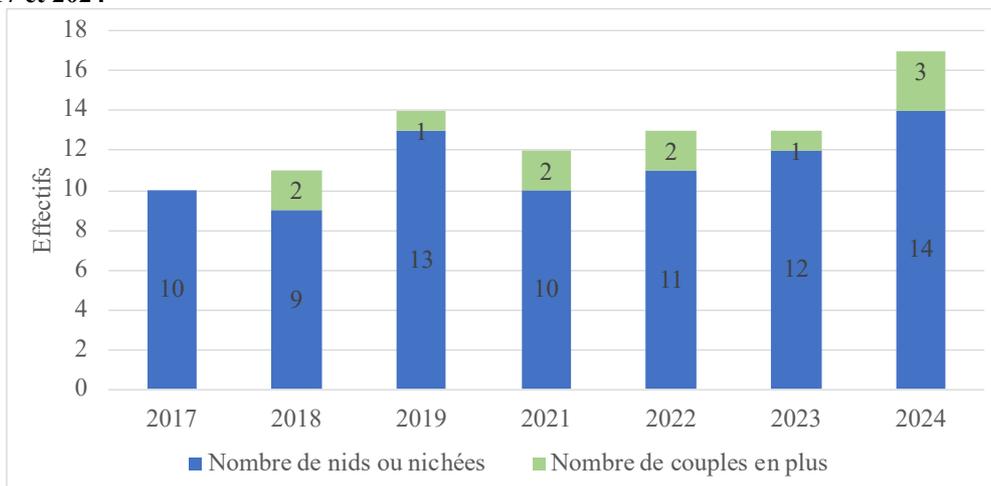
L'effectif de 2024 est supérieur à ceux recensés entre 2017 et 2023 (figure 1). Par rapport à 2023, la différence repose surtout sur le nombre de couples observés sans nid et dont la nidification n'est donc pas certaine.

Figure 1 : Nombre de nids ou nichées et couples supplémentaires de goéland argenté recensés par le GONm entre 2017 et 2024



En 2024, 14 nids et trois autres couples de goéland marin ont été repérés ; au moins 9 de ces couples ont produit 21 poussins (cf. tableau en annexe). Précisons que le nid de goéland marin présent sur l'entreprise Piercan a bien été préservé de la stérilisation puisqu'il a produit trois poussins. Les valeurs des années précédentes et de l'année 2024 sont présentées sur la figure 2. L'effectif de 2024 est le plus important de la période suivie tout en restant comparable à celui de 2019.

Figure 2 : Nombre de nids ou nichées et couples supplémentaires de goéland marin recensés par le GONm entre 2017 et 2024

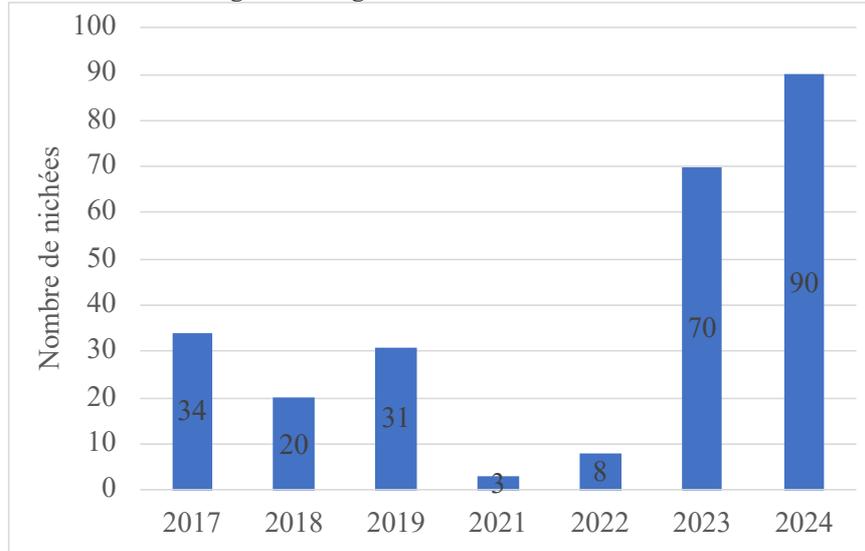


Aucun couple de goéland brun n'a été observé en 2024 ; cette espèce n'a jamais dépassé un couple depuis 2019 alors que 4 étaient présents en 2017 (1 en 2023, 0 entre 2020 et 2022, 1 en 2019, 2 en 2018 et 4 en 2017).

V - Nombre de nichées observées par le GONm entre 2017 et 2024

Comme chaque année depuis 2017, le GONm a réalisé en 2024 un recensement des nichées en fin de période de reproduction ; la figure 3 en dresse le bilan.

Tableau 2 : Nombre de nichées de goéland argenté observées annuellement entre 2017 et 2024



C'est logiquement en 2023 et 2024, années où les œufs n'ont pas été traités sur la ville, que le nombre de nichées a été le plus important.

Les 70 familles de 2023 ont produit un total de 151 poussins, soit une productivité moyenne de 2,1 poussins par couple ; en 2024, les 90 familles ont produit 195 poussins, soit également 2,1 poussins par couple.

Rappelons que 9 familles et 21 poussins de goéland marin ont également été observés.

VI - Conclusion

Les recensements de 2023 et 2024 effectués en fin de période de reproduction montrent logiquement que le nombre de nichées de goéland argenté a été nettement plus important au cours de ces deux dernières années, années sans stérilisation des œufs.

Le nombre de couples de goéland argenté recensés en 2024 (151) est supérieur à ceux recensés entre 2017 et 2023 (figure 1) ; mais par rapport à 2023, la différence repose surtout sur le nombre de couples observés sans nid et dont la nidification n'est donc pas certaine.

En ce qui concerne les deux espèces strictement protégées :

- aucun couple de goéland brun n'était présent,
- 17 couples de goéland marin ont été observés par le GONm en 2024, soit un effectif supérieur aux années précédentes, mais comparable à celui de 2019 si l'on s'en tient au nombre de nicheurs certains (nids ou nichées observées).

Si la ville ne souhaite pas reconduire le traitement des œufs en 2025, un décompte devra être prévu au cours du mois de mai, pour recenser les couples nicheurs et un autre à la fin juin pour compter le nombre de nichées.

Par contre, si la ville souhaite reconduire le traitement des œufs en 2025, le GONm propose que les opérations de stérilisation sur les zones industrielles ou portuaires soient évitées afin que celles-ci servent de pôle attractif pour les goélands. La stérilisation des œufs sur ces zones, où les densités d'oiseaux sont souvent les plus importantes, est nettement plus ressentie par les oiseaux qui les désertent plus rapidement. Dans ce cas, ils se déplacent vers les habitations, ce qui provoque un « éclatement » de la population. Les nuisances sont alors potentiellement plus importantes pour les habitants du centre-ville. Sur la ville de Port-en-Bessin, il

faudrait **traiter prioritairement les zones habitées** et éviter de **traiter les zones industrialo-portuaires**. La criée étant entourée d'habitations, la nuisance sonore des oiseaux nicheurs ressentie par les riverains est compréhensible. Par contre, les couples qui s'installent dans la continuité du Super U, sur les toitures des entreprises (impasses des macareux et des goélands, rue des albatros) ne se trouvent pas en zone d'habitation.

Rappelons que la lutte contre la nidification des goélands doit avant tout s'accompagner de règles relatives à la gestion des déchets. Les oiseaux ne s'installent pas en ville par hasard et n'importe où. Ils la colonisent à partir de zones de nourrissage artificiel, accidentel ou volontaire. Le fait de jeter, à même le sol, des restes de poissons ou de laisser les conteneurs à déchets ouverts constitue la première phase de colonisation.

Pour que la stérilisation touche un maximum de couples et que le nombre de poussins soit réduit, il faut que le premier passage soit réalisé avant le 15 mai, au plus tard le 20, et le second trois semaines après. Pour des villes comme Port-en-Bessin où le traitement des œufs est effectué en quelques jours, il n'est pas utile de commencer avant le début mai car plusieurs nids sont encore vides à la fin avril.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, il est indispensable :

- que le GONm connaisse les dates précises des deux passages dès la mi-avril (au plus tard en fin de mois), afin que nous puissions optimiser nos observations en conséquence et faire le recensement quelques jours seulement avant chaque passage ;
- que la société traitant les œufs soit attentive à ne pas traiter les nids de goéland brun et marin et prenne bien en compte les observations du GONm concernant ces deux espèces ;
- qu'un décompte des nichées soit effectué en fin de période de reproduction afin de mesurer l'effet de la stérilisation des œufs.

Bibliographie

DEBOUT G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

DEBOUT, G. et CHEVALIER, B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Annexe 1 : Résultats des suivis effectués par le GONm en 2024 sur le goéland argenté

N : nid C : couple F : Famille P : Poussin

Rue	N° ou enseigne	3 mai				3 juin				3 juillet				Bilan			
		N	C	F	P	N	C	F	P	N	C	F	P	Max N et F	C en plus	Max F	Max P
Impasse des goélands	MGI	19				2		6	13			20	44	20	0	20	44
Avenue du général De Gaulle	Halle à Marée	10				10		3	7			5	10	13	0	5	10
Impasse des macareux	Piercan	4	1			6		6	9	3		9	18	12	0	9	18
Impasse des albatros	Centre de mareyage	7				10				1		9	19	10	0	9	19
Rue Montgomery	MD Naval ex Mécanor	3	2			4	3	1	2			5	12	5	3	5	12
Impasse des macareux	ex Port marée	8				1		4	9					8	0	4	9
Impasse des goélands	Atelier intercommunal	5				1	2	3	6			5	9	5	1	5	9
Rue de Bayeux	61 (garage)	4	2			2		1	2			2	4	4	2	2	4
Impasse des goélands	Super U		1				3							0	3	0	0
Rue nationale	55 Poste EDF	3										3	7	3	0	3	7
Rue de la corderie	École De Tourville	1								1		2	5	3	0	2	5
Port	Grue CD14											2	5	2	0	2	5
Rue de l'église	garages sous la mairie	2												2	0	0	0
Rue de l'église	8	1						2	5					2	0	2	5
Rue croiseur Georges Leygues	13					1		1	3			1	2	2	0	1	3
Rue de la corderie	8	1	1											1	1	0	0
	FER ACIER	2										1	2	2	0	1	2
Avenue du général De Gaulle	24					1								1	0	0	0
Avenue du général De Gaulle	20	1												1	0	0	0
Rue de l'église	7		1				1							0	1	0	0
Rue de l'église	20		1											0	1	0	0
Rue de l'église	2		1											0	1	0	0
Rue de l'église	Résidence Grand voile		1			1						1	2	1	0	1	2
Rue de l'église	49					1								1	0	0	0
Impasse des albatros	Piercan Réception	1								1		1	2	1	0	1	2
Impasse des goélands	Poissonnerie					1								1	0	0	0
Rue Camille Huet	25		1											0	1	0	0
Rue Camille Huet	35	1												1	0	0	0
Rue Camille Huet	33	1												1	0	0	0
Rue Camille Huet	51											1	3	1	0	1	3
Rue Camille Huet	17											1	3	1	0	1	3
Rue Camille Huet	centre covid											1	2	1	0	1	2
Rue Camille Huet	30	1										1	2	1	0	1	2
Rue Camille Huet	6	1												1	0	0	0
Rue de Bayeux	31					1						1	1	1	0	1	1

Rue de Bayeux	16					1							1	0	0	0	
Rue de Bayeux	36						1						0	1	0	0	
Rue de Bayeux	35					1							1	0	0	0	
Rue de Bayeux	52	1								1	3		1	0	1	3	
Rue de Bayeux	8	1						1	2				1	0	1	2	
Rue de Bayeux	14	1											1	0	0	0	
Rue de Bayeux	50	1								1	2		1	0	1	2	
Rue nationale	57	1											1	0	0	0	
Rue croiseur Georges Leygues	12	1											1	0	0	0	
Rue croiseur Georges Leygues	9	1						1	1				1	0	1	1	
Rue de la corderie	30	1											1	0	0	0	
Rue de la corderie	1		1										0	1	0	0	
Rue de la corderie	24	1											1	0	0	0	
Rue de la corderie	27					1							1	0	0	0	
rue du 11 novembre	37	1				1							1	0	0	0	
rue du 11 novembre	16									1	2		1	0	1	2	
rue du 11 novembre	23							1	3				1	0	1	3	
rue du 11 novembre	29									1	3		1	0	1	3	
Place Cousteau	École					1							0	1	0	0	
collège		1											0	1	0	0	
Rue du castel	31					1							1	0	0	0	
Rue Cousteau	8 A 8					1				1	2		1	0	1	2	
Rue Cousteau	Supermarché					1							0	1	0	0	
Rue du maréchal Tourville	Gymnase							1	2				1	0	1	2	
Rue du maréchal Tourville	29									1	1		1	0	1	1	
Rue du maréchal Tourville	4					1				1	3		1	0	1	3	
Rue du maréchal Tourville	8									1	2		1	0	1	2	
Rue Jacques Cartier	8					1							1	0	0	0	
Rue des viviers	16									1	2		1	0	1	2	
Totaux		86	14	0	0	49	13	31	65	5	0	80	172	132	19	90	195

Annexe 2 : Résultats des suivis effectués par le GONm en 2024 sur le goéland marin

Site ou adresse	3 mai				3 juin				3 juillet				Bilan			
	N	C	F	P	N	C	F	P	N	C	F	P	Tot N et F	C en plus	Tot F	Tot P
Ecole							1	3			1	3	1		1	3
Piercan		1			1						1	3	1		1	3
8 rue du maréchal Tourville							1	2			1	2	1		1	2
MD Naval ex Mécanor	1										1	2	1		1	2
Résidence Grand voile					1						1	2	1		1	2
ex Port marée							1	3					1		1	3
La Royale					1						1	2	1		1	2
FER ACIER	1										1	2	1		1	2
6 rue Camille Huet											1	2	1		1	2
Halle à marée	1				1								1			
Top garage	1				1								1			
Poissonnerie	1				1								1			
Centre de maréyage						1								1		
Poste Télécom						1								1		
39 rue nationale						1								1		
École de Tourville	1												1			
Collège					1								1			
Totaux	6	1			7	3	3	8			8	18	14	3	9	21